PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 30 avril 2019 à 18h à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présente, Mme Geneviève Latulippe, directrice générale adjointe et quelques contribuables.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h03.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Questions du public
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Mesures d'urgence
- 5. Signataires des effets bancaires
- 6. Levée de la séance

Il est

Proposé par : Isabelle Patry

Appuyé par : Leslie-Anne Barber

19-04-3742

<u>AMENDER L'ORDRE DU JOUR</u> et ajouter Accord pour devenir signataire de l'avis sur l'éthique en loisirs et sport

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

19-04-3743

DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL (RENOUVELLEMENT)

ATTENDU QUE le niveau des crues continue d'augmenter et entraîne ainsi d'importantes inondations et évacuations:

ATTENDU QUE le jeudi 25 avril 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac, le conseil municipal réuni en assemblée spéciale a déclaré l'état d'urgence pour une période de cinq jours par sa résolution n° 19-04-3736;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) prévoit que l'état d'urgence déclaré par le conseil municipal peut être renouvelé pour des périodes maximales de cinq jours, sur autorisation de la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la municipalité a informé la ministre qu'elle devait poser une action immédiate, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler la déclaration d'état d'urgence sur tout le territoire de la municipalité pour une période de cinq jours en raison, entre autres, d'une évacuation partielle de la population, de l'impraticabilité de plusieurs chemins du réseau routier municipal et de la nécessité de réquisitionner des lieux d'hébergement à la suite d'évacuations.

Il est

Proposé par: Isabelle Patry Appuyé par: Thomas Howard

IL EST RÉSOLU, par les présentes, par le conseil de la municipalité de Pontiac réuni en assemblée spéciale le mardi 30 avril 2019 à 18h00 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac :

- de renouveler la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution n° 19-04-3736 le jeudi
 25 avril sur tout le territoire de la municipalité pour une période additionnelle de 5 jours,
 sous réserve de l'autorisation de la ministre de la Sécurité publique;
- de désigner la mairesse, Mme Joanne Labadie ou encore la mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber afin qu'elles soient habilitées à exercer les pouvoirs suivants : les paragraphes 1° à 6° de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette déclaration entre en vigueur le mardi 30 avril 2019 à 19h30.

Adoptée

19-04-3744

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite changer les signataires pour les effets bancaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exige deux signataires pour les effets bancaires;

Il est

Proposé par : Susan McKay

Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient autorisées comme signataires pour les effets bancaires soit : Joanne Labadie OU Leslie-Anne Barber ET Geneviève Latulippe OU Ginette Chevrier-Bottrill.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la résolution 18-12-3626 soit abrogée.

Adoptée

19-04-3745

ACCORD POUR DEVENIR SIGNATAIRE DE L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN SPORT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac, par le biais de sa Politique familiale municipale, reconnaît l'importance d'œuvrer à l'épanouissement des familles et s'est engagée à poser des gestes en faveur des familles;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour 2019 a besoin d'accompagnateurs et d'aide financière sous forme de subventions;

Il est

Proposé par : Leslie-Anne Barber Appuyé par : Scott McDonald

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise Geneviève Latulippe directrice générale adjointe à signer l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport, afin d'obtenir une subvention financière pour offrir de l'accompagnement aux enfants qui en ont besoin durant le camp de jour.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

1-Jean Côté	
2- Carl Hager	

19-04-3746 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par: Susan McKay

	,					
\mathbf{ET}	RESOLU	de lever	· l'assemblée à	18h23 ayant é	épuisé l'ord	re du jour.

Adoptée

MAIRESSE	DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

[«] Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».